

Conseil d'Administration du mardi 10 février 2026.

Délibération N° 10/02/2026 - 01

L'An deux mille vingt-six, le dix février à 17 heures 30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur DESFACHELLE, en suite de convocation en date du six février deux mille vingt-six.

Présents : 9

Excusés :

Pouvoirs :

Absents :

Étaient présents : Mesdames FACHAUX-CAVROS, MACCARINELLI, NEUTS NOWAK, Messieurs DESFACHELLE, SOUILLARD, BEHARELLE, LABUR, LEFEBVRE ;

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

PREAMBULE

L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») concerne les CCAS.

Ainsi, les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, doivent faire un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), porté à la connaissance du conseil d'administration dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le ROB permettra d'éclairer les membres du C.C.A.S. sur les équilibres budgétaires de l'établissement public préalablement au vote du budget. Il doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice. Il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au contrôle de la légalité. Cette transmission doit s'opérer dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

INTRODUCTION

L'article L123-5 du code de l'aide sociale et des familles stipule « *Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la Commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.* »

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Laurent-Blangy s'inscrit dans cette recommandation et propose aux Immercuriennes et Immercuriens un accueil adapté à chacun. Offrir une écoute attentive, donner une information adaptée à la situation de chacun, orienter vers les partenaires et les services compétents et accompagner vers une inclusion durable sont des valeurs qui ont toujours été au cœur de l'activité du service.

CONTEXTE

Le contexte international reste encore complexe : les conflits en Ukraine et au Proche Orient pourraient encore impacter les approvisionnements énergétiques en pétrole et en gaz. D'autre part, les politiques commerciales des Etats-Unis et de la Chine pourraient peser sur la croissance du PIB français en 2026. Selon la projection de la Banque de France en juillet 2025, les conséquences sur l'inflation seraient faibles en France, sous réserve de la position européenne sur la politique commerciale. L'estimation de croissance pour 2026 serait à +0,9% et +1,1% en 2027. Pour 2026, la prévision d'inflation est estimée à +1,3% et +1,8% pour 2027.

LES ACTIVITES

Le CCAS a poursuivi sa mission d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation du public. Le développement social local a été développé pour favoriser l'accompagnement et des services valorisant le lien social.

Accueil, Ecoute, Information, Orientation, Accompagnement

◆ Personnes en difficulté financière et morale aidées dans la résolution de leurs problématiques (contact avec les organismes et/ou créanciers), dans la constitution de dossiers de demande de Complémentaire de Santé Solidaire, de demande de secours exceptionnel auprès d'organismes, dossiers de surendettement, dossiers de retraite, démarches auprès de la CAF, ...

◆ Publics en grande difficulté financière ou avec peu de ressources orientés vers les services du Département pour les demandes de Fonds de Solidarité Logement accès, maintien et énergie, pour les accompagnements budgétaires et les mesures éducatives, le Secours Catholique, l'association Demain et les autres associations présentes sur le territoire de la CUA.

◆ Le CCAS a suivi la formation MDPH pour devenir Accueil de premier niveau. Cette démarche s'inscrit dans l'aide et l'accompagnement des personnes handicapées pour leur proposer l'instruction de leur demande au plus près de chez eux. Une dizaine de personnes ont été aidés pour instruire leur dossier.

Domiciliation

L'adresse étant nécessaire pour faire valoir ses droits (carte identité, prestations sociales, ...), l'élection de domicile fait partie des aides sociales légales. Le CCAS a donc pour obligation de fournir une adresse postale aux personnes sans domicile fixe ou qui ne sont pas en mesure de recevoir leurs courriers en toute sécurité et confidentialité là où elles sont hébergées.

L'essentiel des personnes domiciliées au CCAS de Saint-Laurent-Blangy sont les personnes en résidence sur l'aire des gens du voyage.

- ◆ 44 élections de domicile (45 enfants ayants droit),
- ◆ 30 personnes résidant sur l'aire d'accueil,
- ◆ 12 personnes sans domicile ou hébergées chez des amis de façon irrégulière,
- ◆ 6 radiations (les personnes ne sont plus sur la commune ou ont cessé de venir retirer leurs courriers sans explication),
- ◆ 377 passages et 1106 courriers distribués.

Actions engagées au titre de l'aide sociale facultative (secours et aides financières)

		Montant Bons Alimentaire s	Montant Aides Financières	Total
2022	Montant	1750	12705	14455
	Nombre	25	36	61
2023	Montant	3905	12212	16117
	Nombre	47	39	86
2024	Montant	5685	18223	23908
	Nombre	57	52	109
2025	Montant	4925	19240	24165
	Nombre	52	46	98

Répartition des aides financières											
2022			2023			2024			2025		
Loyer	7850,62	21	Loyer	5456	18	Loyer	9158	27	Loyer	9501	25
energie	1993,44	7	Energie	4613	15	Energie	4765	18	Energie	3969	11
Frais fun	1700	3	frais fun	1250	2	frais fun	3000	5	frais fun	3000	4
divers	1161	5	divers	893	4	divers	900	2	divers	2770	6
	12705,06	36		12212	39		17823	52		19240	46

Répartition des aides loyer par bailleurs

Bailleurs	HHDF	PDCH	Norévie	SIGH
Montant Aides	1022	6456	1217	806
Nombre	3	16	4	2

Comme en 2024, ce sont en 2025, les aides pour le loyer qui sont les plus importantes en volume et en montant. Le nombre d'aides est stable mais le montant de ces dernières a augmenté. Néanmoins, le budget n'a pas été dépassé.

En revanche, force est de constater que le nombre et le montant des aides alimentaires a légèrement diminué.

◆ Aides concernant les jeunes : 16 aides (2400€) pour le permis de conduire (22 en 2024, 7 en 2023, 12 en 2022) et 1 aide (100€) pour l'équipement informatique (4 en 2024, 2 en 2022).

◆ Aides pour les séniors : 1 aide (100€) pour la mutuelle santé (1 en 2024, 2 en 2023, 3 en 2022) et 1 aide (280.50€) pour les repas à domicile (1 en 2024, 1 en 2023, 1 en 2022).

Chèque eau CUA/VEOLIA

Depuis 2017, dans le cadre de la Délégation de Service Public, les Eaux du Grand Arras/VEOLIA portent une action de soutien en direction des publics les plus fragiles. Ainsi, un fonds budgétaire communautaire a été mis en place et réparti entre les communes de la communauté urbaine d'Arras.

- ◆ **15 familles** ont bénéficié du dispositif (17 en 2024, 16 en 2023, 16 en 2022, 20 familles en 2021),
- ◆ La somme de **5690 €** engagée (9592€ en 2024, 7461€ en 2023, 5700€ en 2022, 7710 € en 2021).

Partenariat avec la Maison de la Solidarité Immercurienne

La MSI est un partenaire incontournable du CCAS. Banque alimentaire, Restaurants du Cœur, appui aux démarches administratives, etc., sont autant de services vers lesquels les usagers du CCAS sont orientés en fonction de leurs besoins. La fluidité des échanges et la réactivité de toute l'équipe de l'association a permis comme chaque année d'apporter une réponse immédiate à des personnes se trouvant en rupture de ressources.

En partenariat avec l'office du tourisme un atelier autour de la frite dans le cadre du championnat du monde a été organisé le 18 septembre. Une dizaine de personnes, bénéficiaires de la M.S.I. ont participé et largement apprécie les conseils du chef Gabriel ASSEMAN.

Un nouveau véhicule a été acheté afin de réaliser les livraisons (l'ancien était âgé de 26 ans).

Partenariat avec l'Épicerie Solidaire itinérante, Association Demain

Depuis 2022, les Immercuriennes et les Immercuriens peuvent avoir recours à l'épicerie solidaire gérée par l'association DEMAIN, située à Arras.

Les personnes intéressées ont ainsi accès aux diverses activités de l'association et peuvent être accompagnés dans leurs démarches par des travailleurs sociaux. L'épicerie permet de faire ses courses à moindre frais (25% du prix de vente habituel), mais son accès est soumis à barème, révisable tous les 3 mois.

- ◆ 11 familles, ce qui représente 272 passages, ont été orientées vers l'association DEMAIN. (15 en 2024, 21 en 2023, 28 en 2022). La participation financière acquittée par le CCAS est de 1020€.

Logement, prévention des expulsions

Quatre réunions avec le Bailleur Pas-de-Calais Habitat ont été réalisés en 2025 afin d'examiner avec les assistantes sociales du Département certaines situations difficiles. Avec les autres bailleurs, les situations sont évoquées ponctuellement.

Dans le cadre de la prévention des expulsions, le CCAS convoque à la demande de la Préfecture les personnes en impayé de loyer. 37 personnes ont fait l'objet de convocations (39 en 2024, 22 en 2023) dont 18 ne se sont pas présentées. 2 expulsions avec concours de la force publique ont été prononcées.

L'offre de prestations à destination des séniors de plus de 65 ans a évolué en proposant quatre cadeaux de fin d'année au choix, cela représente 1209 inscriptions.

Nature	2025			2024		
	Quantité	Prix	Total	Quantité	Prix	Total
COLIS EHPAD	109	12,00 €	1 308,00 €	101	12,00 €	1 212,00 €
COLIS 1 PERSONNE	300	17,00 €	5 100,00 €	300	17,00 €	5 100,00 €
COLIS COUPLE	80	23,00 €	1 840,00 €	90	23,00 €	2 070,00 €
TOTAL VALISÉTTES	489		8 248,00 €	491		8 382,00 €
Repas dansant						
TOTAL REPAS	244		14 451,50 €	290		15644
BONS RESTAURANT	382	40,00 €	15 280,00 €	344	40	13760
BONS MARCHE	94	60,00 €	5 640,00 €			
TOTAL GLOBAL	1209		43 619,50 €	1125		37 786,00 €

Accompagnement des personnes de 60 ans et plus, des personnes en situation de handicap

- ◆ Une trentaine de dossiers de demande « d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées » par lequel ces dernières peuvent demander des prestations des caisses de retraite ou du département.
- ◆ 27 dossiers de demande d'aide sociale au titre de l'hébergement (EHPAD, Foyer de vie, foyer occupationnel, ...), au titre de l'aide-ménagère à domicile et 9 dossiers d'obligation alimentaire ont été constitués. (16 en 2023).
- ◆ 8 personnes se sont inscrites dans le fichier Plan Canicule. (10 en 2024, 7 en 2023)
- ◆ Les visites de convivialité auprès des personnes âgées les plus isolées, un partenariat a été effectué avec la CUA. Ce sont 2 séniors qui ont bénéficié de l'action dont une a arrêté en cours d'année. (3 en 2024, 3 en 2023, 8 en 2022).
- ◆ Quatre dossiers de téléalarme ont été instruits
- ◆ Thés dansants

2025

	fréquentation	recette
13-mars	54	162
12-juin	86	258
16-oct	72	216
Total	212	636

2024

	fréquentation	recette
21-mars	61	183
06-juin	71	213
03-oct	60	180
Total	192	576

◆ Cantine intergénérationnelle

2025

	février	mars	avril	mai	juin	Septembre	octobre	novembre	décembre	Total
Ecole Lenglet	3	0	1	0	2	0	0	1	3	10
Ecole Langevin	2	4	2	5	4	2	2	4	8	33
	5	4	3	5	6		2	5	11	43

2024

	février	mars	avril	mai	juin	octobre	novembre	décembre	Total
Ecole Lenglet	2	2	3		2	1	2	4	16
Ecole Langevin	4	1	2	1	1	7	4	1	21
	6	3	5	1	3	8	6	5	37

ARTIS

Pour favoriser la mobilité de tous, la Communauté urbaine d'Arras et Artis proposent des cartes à tarifs préférentiels : la *Tarifcation Solidaire* (réduction de 50% sur l'abonnement pour les foyers les plus modestes) et la *Carte ELAN* (pour les personnes avec peu de ressources et inscrites à Pôle Emploi).

- ◆ Tarifcation Solidaire : 13 attestations, 12 en 2024, 15 en 2023, 7 en 2022, 5 en 2021.
- ◆ Carte Elan : 58 attestations délivrées, 64 en 2024, 60 en 2023, 54 en 2022, 42 en 2021.

LE BUDGET

Pour rappel, le budget primitif de 2025 se composait comme suit :

BP 2025	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	122 550,00 €	122 550,00 €
INVESTISSEMENT	32 152,70 €	32 152,70 €
TOTAL DU BUDGET	154 702,70 €	154 702,70 €

Les dépenses de fonctionnement

En 2025, le montant des **dépenses de fonctionnement** s'élève à 115 855,73€, ce qui représente une baisse de -2.2% par rapport à 2024 puisque le montant total des dépenses s'élevait à 118 430,82 €.

Elles se répartissent principalement comme suit :

Les aides sociales facultatives :

- bons alimentaires : 4925€ (5685€ en 2024, 3 905€ en 2023, 1 750 € en 2022, 1 090€ en 2021)
- aides financières : 19 240€ (17 823€ en 2024, 12 121€ en 2023, 12 705,06 € en 2022, 20 031,14 € en 2021)
- aides au permis de conduire : 2 400€ (3300€ en 2024, 1 050€ en 2023, 1 800€ en 2022, 1 500€ en 2021)
- aides à l'équipement informatique: 100€ (400€ en 2024, 200€ en 2023, 200€ en 2022, 300€ en 2021)
- aides à la mutuelle santé : 100,00€ (100€ en 2024, 200€ en 2023, 300€ en 2022, 800€ en 2021)

Les subventions :

Le CCAS a également subventionné à hauteur de 35 400,00 euros, 2 associations installées sur la commune et qui participent à l'effort de solidarité :

- la Maison de la Solidarité Immercurienne: 35 000,00 €
- le Secours Catholique : 400,00 €

Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 111 683,34€ contre 98 994,36€ en 2024.

Elles se composent principalement

- de la subvention communale : 105 000,00 €
- de la concession et caveaux du cimetière : 4 572,34 €
- de dons : 700,00 €

Dépenses et recettes d'investissement

En ce qui concerne l'**investissement**,

- les **dépenses** s'élèvent à 32 507, € (achat véhicule M.S.I.)
- les **recettes** à 16 280,06 € (15 000€ ville / 905€ amortissements mobiliers / 375.06€ remboursement FCTVA)

Affectation des résultats pour l'année 2025

En conclusion, le résultat prévisionnel à prendre en considération laisse apparaître les sommes suivantes :

Fonctionnement : + 6 261,50 €. Pour rappel 2024 : + 10.433,91 €.

Investissement : + 9 050,00 €. Pour rappel 2024 : + 25.277,40 €.

OBJECTIFS 2026

S'appuyant sur les réalisations de 2025 et les projets à mettre en place, il est proposé, pour le budget 2026, d'augmenter les crédits nécessaires au fonctionnement du CCAS.

Ainsi, les recettes de fonctionnement cette année reposent principalement sur :

- ◆ la subvention de la Ville : 115.000,00 €
- ◆ une partie du produit de la vente des concessions cimetière.

En fonction des éléments en notre possession à ce jour et compte tenu de la situation difficile qui perdure, le Centre Communal d'Action Sociale pourrait :

- ◆ Poursuivre son action auprès des familles et des publics défavorisés,
- ◆ Poursuivre les aides sociales facultatives, notamment les bons alimentaires et la prise en charge de factures impayées,
- ◆ Promouvoir les aides facultatives à destination des jeunes et des seniors afin qu'un plus grand nombre de concitoyens puissent les solliciter,
- ◆ Poursuivre et développer la mise en œuvre de son plan de lutte contre l'isolement avec les visites de courtoisie en partenariat avec la CUA.
- ◆ Poursuivre son soutien financier voire logistique et/ou son partenariat avec les associations qui interviennent également auprès des publics défavorisés, à savoir la MSI, le Secours Catholique, les restos du cœur et l'épicerie solidaire itinérante.
- ◆ Poursuivre son partenariat avec les services de la communauté urbaine d'Arras :
 - les ateliers prévention santé pour les 60 ans et plus.
- ◆ Renouveler les animations seniors : trois thés dansants sur l'année et travailler en partenariat avec Saint-Nicolas-lez-Arras.
- ◆ Renouveler les rencontres intergénérationnelles mensuelles lors de repas avec les enfants dans les écoles Lenglet et Langevin.
- ◆ Maintenir l'offre aux seniors pour les fêtes de fin d'année, le C.C.A.S. offrira au choix : le repas dansant au Pré fleuri, des bons restaurant, les bons auprès des commerçants du marché ou des valisettes festives.
- ◆ Actualiser le guide senior qui présente l'offre de service en matière de divertissement, de vie pratique, de droits.
- ◆ Renforcer la démarche partenariale dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver le rapport d'orientations budgétaires 2025.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de membres en exercice :	9
Nombre de membres présents :	9
Nombre de vote par procuration :	
Suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	
Votes favorables :	9
Votes défavorables :	
Abstentions :	

Fait et délibéré en séance du 10 février 2026.

Le Président du C.C.A.S.,

Nicolas DESFACHELLE.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Voies de délais de recours

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »